

d'une loi et, dans ce cas, à quelle mesure législative ou à quelle modification le Gouvernement se propose-t-il de recourir pour régler le problème?

**L'hon. M. Fleming:** Le député siège ici depuis assez longtemps pour savoir qu'une mesure législative du genre de celle dont il parle n'est pas annoncée longtemps d'avance, mais seulement à un certain moment de la session.

**M. M. J. Coldwell (Rose town-Biggan):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques années, on a accordé de semblables concessions aux employés de chemin de fer qui devaient rester loin de chez eux à la fin de leur voyage. Si je ne me trompe, on a alors recouru à un règlement. Ne s'agit-il pas d'un problème semblable dans ce cas-ci?

**L'hon. M. Fleming:** Le député se rappellera sans doute qu'une mesure législative a été adoptée à la Chambre à ce propos il y a environ un an et demi. Le ministre des Finances de l'époque a présenté cette mesure, malgré les objections de l'opposition officielle d'alors. Étant donné toutes les circonstances, il ne s'agit pas d'une question simple à régler maintenant; elle fait depuis un certain temps l'objet d'une étude attentive et des observations nous sont parvenues de divers milieux, non seulement des organismes ouvriers, mais aussi de l'industrie de la construction. Ces observations ont été bien étudiées et pesées.

**M. Coldwell:** Cela ne touche aucunement le point que j'ai soulevé au sujet des cheminots.

**L'hon. M. Fleming:** En ce qui concerne les cheminots, je me souviens très bien de l'incident, car j'ai eu quelque chose à voir au sujet de la question posée. Si je me souviens bien des circonstances,—je n'essayerai pas de faire des commentaires en ce moment, car je ne parle que de mémoire,—en ce qui concerne les personnes qui font des dépenses pendant leur transport et qui sont remboursées pour de telles dépenses, aucun problème ne se pose si le transport fait partie des fonctions des employés.

Le problème à l'étude a trait à l'ouvrier de la construction que son travail retient loin de chez lui et à qui l'employeur verse une indemnité de logement et de table. La question qui se pose est de savoir si cette indemnité doit être imposable. Tel est le problème. On se heurte à des difficultés considérables quand il s'agit de tracer une ligne de démarcation entre ce qui est imposable et ce qui ne l'est pas.

Je prie mon honorable ami de bien vouloir reconnaître que le problème n'est pas aussi simple qu'il peut le paraître au premier

[M. Ellis.]

abord; or c'est à cause de cette complexité qu'il a fallu en prolonger l'étude. Ce n'est pas nous qui avons créé le problème.

## L'AGRICULTURE

### LE FROMAGE—DEMANDE DE MAJORATION DU PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. B. Huffman (Kent, Ont.):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Harkness) ou, en son absence, à son adjoint parlementaire. On prétend que le gouvernement ontarien cesserait de soutenir les prix du fromage. Si c'est vrai, est-ce que le gouvernement fédéral entend augmenter le prix de soutien qu'il accorde afin de compenser le retrait du soutien de l'Ontario à l'égard de cette très importante denrée?

**M. John Charlton (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, voilà encore une fois une question d'administration. Je ne prétends pas que la déclaration de l'honorable député ne soit pas exacte, mais je me renseignerai et si le Gouvernement venait à changer sa ligne de conduite, il en ferait part à la Chambre.

**L'hon. M. Martin:** Quelle est la ligne de conduite?

## LES PENSIONS

### LES CHEMINOTS DE L'INTERCOLONIAL—DEMANDE DE MAJORATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Murphy (Westmorland):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le Gouvernement présentera-t-il, au cours de cette session-ci, une mesure législative tendant à l'augmentation de la pension payée par l'État aux anciens employés du chemin de fer Intercolonial, pension que le premier ministre a lui-même qualifiée de tout à fait insuffisante? Ne juge-t-il pas qu'il s'agit ici d'une mesure d'urgence?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, encore une question qui fait perdre son temps à la Chambre. (*Exclamations*)

**M. Gauthier (Portneuf):** Promesses.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Encore une de ces questions irrecevables au sujet des intentions futures du Gouvernement.

**M. Gauthier (Portneuf):** Promesses.